

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 DASES 177 G** Subvention à l'association Semaines Sociales de France (92120 Montrouge) pour l'organisation d'un colloque sur le thème de la démocratie.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 263-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer une subvention à l'association Semaines Sociales de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Semaines Sociales de France (D03878 - 43921), 18 rue Barbès, 92.120 Montrouge, pour l'organisation d'un colloque sur le thème de la démocratie, au titre de 2012 (2012-04574).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34015, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et suivants sous réserve de la décision de financement.